

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2016

VOTÉS LE 5 AVRIL 2016

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2016

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

L'analyse des ratios d'Arceau :

La population DGF d'Arceau :

2013	2014	2015	2016
736 hab	748 hab	772 hab	796 hab

A noter que la population INSEE qui rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est la population légale de 2013 (recensement 2013), 785 habitants + 11 résidences secondaires. La population réelle estimée au 1^{er} janvier 2016 est de 870 habitants (source fichier redevance OM).

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2013	2014	2015
581.97 €	576.06 €	567.43 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2013	2014	2015
694.22 €	648.62 €	681.42 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses.

③ Produit des impositions directes / population :

2013	2014	2015
366,36 €	385,62 €	388,67 €

	Bases effectives 2013	Bases effectives 2014	Bases effectives 2015	% évolution
Taxe habitation	1 242 089	1 332 851	1 404 642	+ 5,38 %
Taxe foncière bâtie	740 728	764 924	794 995	+ 3,93 %
Taxe foncière non bâtie	86 556	86 981	85 089	- 2.18%
Cotisation foncière des entreprises	329 979	339515	342 432	+ 0,86 %

Taux d'imposition 2016 :

- Taxe d'habitation : 9,99%
- Taxe foncière bâti : 9,74%
- Taxe foncière non bâtie : 26,36%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,91%

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2015 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal d'Arceau et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases Arceloises les taux moyens nationaux) **est de 48,64 %**, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée.

Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2013	2014	2015
480 €	588 €	352 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées aux travaux de voirie (aménagement de la traversée d'Arceau sur 2013/2014), à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

⑥ Encours de la dette/population :

2013	2014	2015
3 539 €	3 375 €	3 153 €

L'encours de la dette de la commune d'Arceau est important mais il repose sur une volonté de créer ses propres ressources vu le désengagement de l'Etat.

Ainsi, la commune d'Arceau a aménagé des zones économiques et des zones d'habitations permettant de dégager des bénéfices en travaillant avec l'emprunt dont les taux sont bas.

La commune d'Arceau a également financé l'aménagement de la traversée d'Arceau pour 370.000,00€.

Pour 2016, elle réhabilite des nouveaux logements permettant ainsi de créer des nouveaux revenus.

En supposant que tous les lots soient vendus en 2018, les recettes seront de 1.190.000,00 €.

La commune dispose également d'autres terrains en stock comme notamment les terrains rue Jean de Loisy et la zone économique Vacherotte.

La structure de la dette est composée de 6 emprunts dont un à taux variable indexé sur l'EURIBOR. Tous les autres sont des emprunts à taux fixe (passage en taux fixe en 2016 de 3 emprunts)

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2013	2014	2015
92 €	87 €	73 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015
31,35 %	30,42 %	31,83 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

La moyenne de la strate est de 38,27%.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015
97 %	105 %	100 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Voir tableaux joints en annexe :

- **Annexe 1** : tableau des subventions aux associations

- **Annexe 2** : tableau des prestations en nature accordées aux associations.

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2015

	PRINCIPAL	GOURMERAULT	ORDORAT	ECO QUARTIER	FICELLES 2	CONSOLIDATION
Fonctionnement						
Recettes	534 924,40	-	-	821 473,88	1 476 334,01	
Depenses	498 312,03	-	32 766,32	410 273,88	1 487 567,20	
Résultat de l'exercice	36 612,43		32 766,32	411 200,00	11 233,19	
Résultat antérieur reporté	377 349,22	276 318,78	311 658,92	-	414 511,11	
Réajustement comptable						
Résultat à affecter	413 961,55		278 892,60	411 200,00	403 277,92	
Investissement						
Recettes	568 466,39	-	7 057,03	244 458,17	947 645,76	
Depenses	376 998,41	-	-	678 073,26	990 628,69	
Résultat de l'exercice (1)	191 467,98	-	7 057,03	433 615,09	42 982,93	
Solde d'exécution de l'exercice antérieur (2)	468 937,97	243 136,93	303 495,35	512 257,55	467 784,95	
Réajustement comptable						
Solde des restes à réaliser(3)	153 602,00					
1 + 2 + 3	506 803,95					
RESULTAT TOTAL CUMULE	920 765,60	33 181,85	17 545,72	534 672,64	107 489,96	294 239,13

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté (1 part sociale)

b) ... a garanti un emprunt

Néant

c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

Néant

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

Néant

6/ Liste des délégataires de service public

Néant

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS :

Néant

ACQUISITIONS :

Néant

8/ BUDGET 2016

LE FONCTIONNEMENT

1 – les dépenses de fonctionnement

1.1 Présentation par chapitre du budget de fonctionnement

Décomposition des dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP 2015	BP2016	2016/2015
011	Charges à caractère général	161 135,71	173 380,00	7,60
012	Charges de personnel	139 457,94	132 515,00	-4,98
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	37 432,00	37 883,00	1,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 252,14	18 034,00	-70,07
65	Autres charges de gestion courante	47 227,92	48 407,00	2,50
66	Charges financières	52 806,32	58 831,00	11,41
Total dépenses de fonctionnement		498 312,03	469 050,00	-5,87

Dépenses réelles de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP 2016
011	Charges à caractère général	173 380,00
012	Charges de personnel	132 515,00
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	37 883,00
65	Autres charges de gestion courante	48 407,00
66	Charges financières	58 831,00
Total dépenses de fonctionnement		451 016,00

1.1.1 Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 38.68 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2016 les prévisions sont sensiblement les mêmes que les prévisions de 2015.

- 25000 € sont à nouveau inscrits en entretien de voiries.
- A noter que l'assurance statutaire a augmenté puisque nous présentons une sinistralité élevée. De ce fait l'assurance adapte les cotisations à la réalité du risque.
- Un comparatif sera réalisé auprès d'opérateurs de télécommunication afin d'essayer de diminuer le compte 6262.
- Pour cette année il n'y aura pas d'achat de fournitures de bureau auprès des ateliers protégés, ce qui devrait permettre de baisser le compte 6064.

D'une manière générale, hormis les dépenses d'énergie, eau, assurances, la vigilance est toujours d'ordre pour 2016.

1.1.2 Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel représentent 29,56 % des dépenses réelles de fonctionnement.
Pour 2016, la seule variation à la baisse provient du demi-traitement qui ne sera plus versé à un agent admis à la retraite.

L'effectif 2016 est de 4 postes à temps plein.

L'augmentation du point d'indice de 0.6% au 01.07.2016 ne devrait pas beaucoup impacter le chapitre 012. Les crédits seront ajustés si nécessaire en temps voulu.

1.1.3 Chapitre 014 – atténuation de charges

Ce chapitre budgétaire correspond à la contribution de la commune au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. (compensation des conséquences financières de la réforme de la fiscalité) et au reversement du Fonds d'amorçage à la communauté de communes pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Il représente 8,45 % des dépenses réelles de fonctionnement.

1.1.4 Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Les charges de gestion courante représentent 10,80 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit notamment :

- des indemnités des élus (59,29%),
- de la participation au service incendie (pour 32,44%) et au SITNA (Syndicat Tille – Norges-Arnisson)
- des subventions versées.

1.1.5 Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières budgétées représentent 13 % des dépenses réelles de fonctionnement.

2 – les recettes de fonctionnement

2.1 Présentation par chapitre du budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

Recettes de fonctionnement		BP 2015	BP 2016	2016/2015
002	Excédent de fonctionnement reporté	377 349,22	413 961,65	+9,70%
013	Atténuation de charge	3 105,38	3 805,00	+22,53%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 870,00		-100,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marcha	32 595,86	20 620,00	-36,74%
73	Impôts et taxes	320 164,67	326 690,00	+2,04%
74	Dotations, Subventions et participations	75 996,73	67 651,52	-10,98%
75	Autres produits de gestion courante	58 113,54	64 000,00	+10,13%
76	Produits financiers	2,96		-100,00%
77	Produits exceptionnels	36 075,32	908,83	-97,48%
Total recettes de fonctionnement		912 273,68	897 637,00	-1,60

2.1.1 Chapitre 70 – Produits des services

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une « facturation » auprès des usagers du service.

Elles évoluent en fonction des tarifs votés par le conseil municipal et de « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation (repas du 13 juillet, cartes de pêche...)

Dans ce chapitre figure également la mise à disposition à la communauté de communes de personnel communal qui représente 53,34 % du chapitre 70.

Par rapport à 2015 ce chapitre est en baisse en raison de :

- 11.100 € de recettes encaissées 2015 pour coupes de bois.

Commentaire [a1]:

Commentaire [a2]:

2.1.2 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les taux d'imposition 2016 resteront inchangés comme la municipalité s'y est engagée.

2016	Bases prévisionnelles 2016	Taux constants	Produit
TH	1 431 000	9,99%	142 957 €
FB	839 700	9,74%	81 787 €
FNB	87 500	26,36%	23 065 €
CFE	355 300	13,91%	49 422 €
			297 231 €

Pour information :

	Taux Arceau 2016	Taux moyens communaux 2015 au niveau national	Taux moyens communaux 2015 au niveau départemental	Taux plafonds 2015
TH	9,99	24,19 %	22,07 %	60,48 %
FB	9,74	20,52 %	22,16 %	51,30 %
FNB	26,36	49,15 %	35,12 %	122,88%
CFE	13,91	25,95 %	23,33 %	51,90 %

Si les taux ne changent pas, les bases locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de :

- la revalorisation forfaitaire annuelle des bases (+1% loi de Finances 2016). Il faut cependant rester prudents quant aux bases effectives annoncées par les services fiscaux le 29 février.
- la progression « physique » des bases qui résulte de la volonté de la commune en faveur de la création de nouveaux logements (lotissements communaux)

2.1.3 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 14 % des recettes réelles de fonctionnement et diminue de 10,98% par rapport au BP 2015. Il est composé des éléments suivants :

Le principal concours financier de l'Etat est la dotation forfaitaire. La contribution au redressement des finances publiques est de 8688 € /an de 2014 à 2017.

	DGF perçue	Différentiel en €	Lois de finance
2013	67 532 €	-	Gel de l'enveloppe de la DGF
2014	64 998 €	- 2 534 €	Baisse de 1.5 milliards d'€ de l'enveloppe
2015	55 985 €	- 9 013 €	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe
2016	47 591 €	-8 394 €	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe

En ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** le gouvernement a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe au niveau national de 117 millions d'euros tout comme en 2015.

2.1.4 Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

- Le chapitre 75 représente les revenus liés aux locations (appartements, salle des fêtes et fermages). Il représente 13,23% des recettes réelles de fonctionnement. Il est prévu une

augmentation pour ce poste de 10,13 % puisque les travaux de réhabilitation des appartements du 1^{er} et 2^{ème} étages 8 Grande Rue devraient être terminés au 1^{er} mai et seront occupés de suite.

- Le chapitre 013 atténuation de charge correspond au remboursement sur les frais de personnel.
- Au chapitre 77 est inscrit le solde de l'indemnisation Groupama pour le mât du virage de Champ Rosé.

L'INVESTISSEMENT

Annexe 3 : tableau DES INVESTISSEMENTS 2016

BUDGET ANNEXE GOURMERAULT 2016

Nous avons terminé l'année 2015 avec **un excédent cumulé de 33.181,55 €** qu'il convient de reporter en 2016.

Pour ce budget, nous prévoyons les frais pour la modification du permis d'aménager et le raccordement électrique d'un lot suite à découpage.

BUDGET ANNEXE ORDORAT 2016

Nous avons terminé l'année 2015 avec **un déficit cumulé de 17.545,72 €** qu'il convient de reporter en 2016

Nous prévoyons des frais de signalétique pour les entreprises.

Il reste toujours **quatre parcelles** à vendre à Européan Woods en 2018.

BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER 2016

Nous avons terminé l'année 2015 avec **un déficit cumulé de 534.672,64 €** qu'il convient de reporter en 2016

Pour ce budget, nous prévoyons le solde des travaux de viabilisation (éclairage public) et des honoraires de maîtrise d'œuvre.

BUDGET ANNEXE FICELLES 2 2016

Nous avons terminé l'année 2015 avec **un déficit cumulé de 107.489,96 €** qu'il convient de reporter en 2016

Pour ce budget, nous prévoyons le solde des travaux de viabilisation (éclairage public, places de stationnement des lots, espaces verts devant certains lots) et des honoraires de maîtrise d'œuvre.